

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Cité Claveau - Instauration d'un périmètre de prise en considération

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dès 1949, la Ville de Bordeaux envisage de construire des logements sur le site de l'ancien Domaine de Claveau, à Bacalan. Au moment de sa création dans les années 50, Claveau fut pensé comme une cité jardin.

Une première tranche de 4 immeubles collectifs comprenant au total 80 logements de type 5 est réalisée. Suivent les deuxième et troisième tranches (1955-1957) comptant 405 maisons individuelles à étage, réparties autour de placettes. L'opération ne porte pas seulement sur les logements, mais comprend également de nombreux équipements collectifs avec groupe scolaire, crèche, piscine...

Ces habitations installées au milieu de larges espaces verts constituent à l'époque une innovation. Cependant, les logements comme les espaces publics présentent aujourd'hui une forte obsolescence. Sont accueillis notamment, certains occupants relogés suite aux démolitions de l'opération de rénovation urbaine dans le quartier Mériadeck. Depuis 1975, plusieurs campagnes de démolitions, reconstructions et rénovations se sont succédées.

En 2006-2007, l'ensemble de la cité Claveau, propriété Ville de Bordeaux, a été vendue à des propriétaires privés et à Aquitanis, qui en assurait la gestion depuis sa livraison. Aujourd'hui le quartier, bien qu'à l'extrême nord de la Ville de Bordeaux, côtoie l'émergence de grands projets de développement urbain. À proximité du nouveau quartier des Bassins à flots et non loin des berges du lac, le site de Claveau s'inscrit dans l'arc de développement durable. Il jouit par ailleurs aujourd'hui de nouvelles liaisons avec le reste de l'agglomération : arrivée du tramway et livraison du pont Jacques Chaban Delmas.

Dans ce contexte, la Communauté urbaine de Bordeaux, la Ville de Bordeaux et Aquitanis ont souhaité engager une réflexion sur l'évolution et la requalification de la Cité Claveau et ont lancé en partenariat une étude préalable, conformément à l'action n° 4 du Contrat de Codéveloppement 2012-2014.

Les objectifs principaux du projet sont doubles :

Un objectif de prévention d'une ville à deux vitesses :

- définir une politique de requalification du bâti et d'évolution des conditions de peuplement du quartier
- poursuivre les démarches engagées sur le plan social, éducatif et culturel et les renforcer sur le terrain de la tranquillité publique et de la gestion urbaine de proximité
- Améliorer les services urbains et la gestion des réseaux.

Un objectif de redéveloppement du quartier de Bacalan Claveau :

- transformer et promouvoir un habitat en lien avec les évolutions sociodémographiques.
- englober le quartier dans la nouvelle dynamique engagée sur Bordeaux-Nord
- aménager en tenant compte des contraintes actualisées du PPRI
- clarifier le foncier
- accompagner les propriétaires dans la réhabilitation.

Cette étude permettra d'identifier l'ensemble des interventions à réaliser et les actions d'accompagnement à déployer, sur le bâti comme sur les espaces libres, afin de favoriser la requalification du quartier tout en confirmant ses grandes qualités de cité-jardin.

Les enjeux publics et de développement urbain de ce secteur de la commune nécessitent une maîtrise des projets à venir.

C'est pourquoi il est proposé d'instaurer sur ledit secteur, un périmètre de prise en considération selon l'article L. 111-10 du code de l'urbanisme.

Ce périmètre permettra au Maire de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de rendre plus onéreuse la réalisation du projet.

Pour ce faire, il vous est proposé :

- d'approuver la création d'un périmètre de prise en considération sur le secteur « BORDEAUX-cité Claveau » figurant sur le plan annexé,
- d'autoriser le Président à engager les procédures de publicité du présent acte et de mise à jour du plan local d'urbanisme, conformément aux articles L. 111-10 et R. 123-13 du code de l'urbanisme.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du code de l'urbanisme, notamment son article L.111-10 relatif à l'instauration du périmètre de prise en considération

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU' il convient de maîtriser l'évolution du secteur « cité Claveau ».

DECIDE

Article 1 :

Un périmètre de prise en considération est créé sur le secteur « cité Claveau » figurant sur le plan annexé

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à engager les procédures de publicité du présent acte et de mise à jour du P.L.U. Conformément aux articles L. 111-10 et R 123-13 du code de l'urbanisme.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 28 JUILLET 2014

M. MICHEL DUCHENE